

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 03 AVRIL 2018

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : D. MIRAL (Président), P. MICHALLET (secrétaire), C. MARCE, A. DOS SANTOS, J-C VINCENT, M. GIRARD, R. AYMARD, L.LERAT, A. CHENE.

Assiste : A.PICARDAT.

DOSSIER N°46 R : appel de l'AM. S. DE DIEMOZ en date du 12 mars 2018 contestant la décision de la Commission d'Appel du District de Lyon et du Rhône du 05 mars 2018.

Rencontre : Seniors D2 Poule B du 3 décembre 2017 : AM. S. DE DIEMOZ / GS. CHASSE SUR RHONE

Sanction : match perdu par pénalité -1 point donné à l'AM. S. DE DIEMOZ et report du gain du match au GS. CHASSE SUR RHONE sur le score de 2 à 0.

La Commission Régionale d'Appel :

- **Confirme la décision de la Commission d'Appel du District de Lyon et du Rhône du 05 mars 2018,**
- **Amende le GS. CHASSE SUR RHONE pour absence non justifiée en audition : 65 euros,**
- **Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge de l'AM. S. DIEMOZ.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.

AUDITION DU MARDI 03 AVRIL 2018

RELEVÉ DE DECISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : D. MIRAL (Président), P. MICHALLET (secrétaire), C. MARCE, A. DOS SANTOS, J-C VINCENT, M. GIRARD, R. AYMARD, L.LERAT, A. CHENE.

Assiste : A.PICARDAT.

DOSSIER N°41 R : appel de l'ENT. STADE RIOMOIS-CONDAT en date du 05 mars 2018 contestant la décision de la Commission Régionale des Compétitions du 27 février 2018.

Décision : reprogrammation de la rencontre n°24344.2 opposant LEMPDES SP. et l'ENT. STADE RIOMOIS-CONDAT au dimanche 15 avril 2018 à 15h.

La Commission Régionale d'Appel :

- **Confirme la décision de la Commission Régionale des Compétitions du 27 février 2018,**
- **Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge de l'ENT. STADE RIOMOIS-CONDAT.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.

AUDITION DU MARDI 03 AVRIL 2018

RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : D. MIRAL (Président), P. MICHALLET (secrétaire), C. MARCE, A. DOS SANTOS, J-C VINCENT, M. GIRARD, R. AYMARD, L.LERAT, A. CHENE.

Assiste : A.PICARDAT.

DOSSIER N°42 R : appel du F.C. RIOMOIS en date du 06 mars 2018 contestant la décision de la Commission Régionale des Compétitions du 27 février 2018.

Décision : reprogrammation de la rencontre n°24146.2 opposant l'OLYMPIC ST. JULIEN CHAPTEUIL et le F.C. RIOMOIS au dimanche 15 avril 2018 à 15h.

La Commission Régionale d'Appel :

- **Confirme la décision de la Commission Régionale des Compétitions du 27 février 2018,**
- **Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du F.C. RIOMOIS.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.